

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DE LA QUINCAILLERIE ET DES
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

**ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2019**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX (« l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Victoriaville SENCRL

Groupe RDL Victoriaville SENCRL ¹
Société de comptables professionnels agréés

Victoriaville,
le 20 avril 2020

¹ Joël Minville, CPA auditeur, CA

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**Résultats****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2019****2018****PRODUITS**

Subventions (annexe A)	33 950 \$	65 315 \$
Autofinancement (annexe B)	998 093	1 227 740
	1 032 043	1 293 055

CHARGES

Coûts directs des activités (annexe C)	749 820	798 083
Frais d'administration (annexe D)	159 200	300 072
Frais de défense d'intérêts (annexe E)	93 338	84 843
Amortissement (annexe F)	13 113	29 822
	1 015 471	1 212 820

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES**16 572 \$****80 235 \$**

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2019

2018

	Investi en immobi- lisations corporelles et actifs incorporels	Non affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	39 504 \$	269 185 \$	308 689 \$	228 454 \$
Excédent des produits sur les charges	(13 113)	29 685	16 572	80 235
Investissement en immobilisations corporelles	627	(627)	-	-
SOLDE À LA FIN	27 018 \$	298 243 \$	325 261 \$	308 689 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

État de la situation financière

Au 31 décembre

2019

2018

ACTIF**ACTIF À COURT TERME**

Trésorerie	55 071 \$	116 453 \$
Débiteurs (note 3)	331 452	210 189
Subvention	4 950	-
Frais payés d'avance	<u>25 701</u>	<u>35 769</u>

417 174 362 411**PLACEMENT (note 4)****63 264** 61 720**IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)****23 455** 32 377**ACTIFS INCORPORELS (note 6)****3 563** 7 127**507 456 \$** 463 635 \$**PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs (note 7)	133 364 \$	144 461 \$
Produits reportés	<u>48 831</u>	<u>10 485</u>

182 195 154 946**ACTIF NET****ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET
ACTIFS INCORPORELS****27 018** 39 504**ACTIF NET NON AFFECTÉ****298 243** 269 185**325 261** 308 689**507 456 \$** 463 635 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**Flux de trésorerie****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2019****2018****ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

Excédent des produits sur les charges	16 572 \$	80 235 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 549	16 195
Amortissement des actifs incorporels	3 564	13 627
	29 685	110 057

Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

Débiteurs	(121 263)	91 821
Subvention	(4 950)	73 665
Frais payés d'avance	10 068	620
Créditeurs	(11 097)	(153 030)
Produits reportés	38 346	(63 420)
	(88 896)	(50 344)

(59 211) 59 713**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

Acquisition d'un placement	(1 544)	(1 149)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(627)	(4 701)
Variation des frais reportés	-	15 850
	(2 171)	10 000

AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE**(61 382)** 69 713**TRÉSORERIE AU DÉBUT****116 453** 46 740**TRÉSORERIE À LA FIN****55 071 \$** 116 453 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il a pour but l'étude, la défense et le développement des intérêts socio-économiques et moraux de ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de CPA Canada en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net au cours de l'exercice.

Autofinancement

L'organisme comptabilise ses produits lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des débiteurs, de la subvention et du placement.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Méthodes d'amortis- sement	Durées/ Taux
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels ayant une durée de vie utile limitée sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile comme suit :

	Méthode d'amortis- sement	Taux
Site internet	Dégressif	50 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. DÉBITEURS

	2019	2018
Clients	333 802 \$	212 539 \$
Provision pour créances douteuses	(2 350)	(2 350)
	331 452 \$	210 189 \$

4. PLACEMENT

	2019	2018
Dépôt à terme, portant intérêts au taux de 2,6 %, échéant en février 2022	63 264 \$	61 720 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	21 885 \$	11 307 \$	10 578 \$	14 955 \$
Matériel et outillage	19 734	17 563	2 171	2 320
Matériel informatique	25 600	19 428	6 172	8 817
Mobilier de bureau	11 720	7 186	4 534	6 285
	<u>78 939 \$</u>	<u>55 484 \$</u>	<u>23 455 \$</u>	<u>32 377 \$</u>

6. ACTIFS INCORPORELS

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Base de données	19 500 \$	19 500 \$	- \$	- \$
Site internet	74 251	70 688	3 563	7 127
	<u>93 751 \$</u>	<u>90 188 \$</u>	<u>3 563 \$</u>	<u>7 127 \$</u>

7. CRÉDITEURS

	2019	2018
Fournisseurs	26 397 \$	31 193 \$
Salaires et vacances	93 872	96 343
Retenues à la source et charges sociales	1 062	7 610
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	12 033	9 315
	<u>133 364 \$</u>	<u>144 461 \$</u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

8. RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs. La direction estime que l'organisme possède ou générera les liquidités nécessaires pour rencontrer ses engagements.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs et à la subvention. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. La direction estime qu'une variation de taux d'intérêt de 1 % n'aurait pas d'incidence importante sur les résultats ou la situation financière de l'organisme.

9. ENGAGEMENTS

Bail

La société loue des espaces de bureau en vertu d'un bail venant à échéance en mai 2022. Les loyers minimums futurs totalisent 48 208 \$ et comprennent les versements suivants pour les trois prochains exercices :

2020	19 948 \$
2021	19 948 \$
2022	8 312 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

9. ENGAGEMENTS (suite)

Contrat de travail

L'organisme s'est engagé, par contrat de travail, à payer une prime de départ à un employé. La prime payable au 31 décembre 2019 est de 62 000 \$. La prime sera augmentée, en moyenne, de 6 250 \$ par année et ce, jusqu'au 31 décembre 2022, soit pour la durée du contrat. La prime de départ s'accumule à concurrence d'une année de salaire. Une charge de 2 000 \$ a été comptabilisée au 31 décembre 2019 pour la prime de départ courue.

Ce contrat de travail prévoit aussi un boni annuel correspondant à 10 % du résultat net audité, limité à 5 000 \$. Une charge de 1 800 \$ a été comptabilisée au 31 décembre 2019 pour ce boni couru.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente les opérations conclues par l'organisme avec un organisme sous influence notable au cours de l'exercice :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Produits :		
Honoraires de gestion	- \$	39 533 \$
Charges :		
Dépenses rechargées pour le loyer	19 948 \$	3 250 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et accepté par les apparentés.

À la fin de l'exercice, les montants à recevoir d'un organisme sous influence notable sont les suivants :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Débiteurs :		
Clients	210 611 \$	68 443 \$

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2018 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 2019.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Renseignements complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2019

2018

ANNEXE A SUBVENTIONS

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (annexe E)	- \$	50 000 \$
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	<u>33 950</u>	<u>15 315</u>
	33 950 \$	65 315 \$

ANNEXE B AUTOFINANCEMENT

Annonces publicitaires	435 178 \$	596 730 \$
Commandites et ristournes	142 554	163 470
Cotisations	196 750	218 520
Honoraires de gestion	-	39 533
Participation aux activités	218 414	209 487
Autres	<u>5 197</u>	<u>-</u>
	998 093 \$	1 227 740 \$

ANNEXE C COÛTS DIRECTS DES ACTIVITÉS

Salaires et charges sociales	340 892 \$	206 876 \$
Commissions et charges sociales	31 411	116 396
Consultants	27 696	44 776
Développement technologique	1 167	3 681
Graphisme, audio-visuel et photographie	63 240	69 453
Impression	61 067	63 563
Marketing	22 555	5 920
Poste et diffusion	17 995	20 932
Rédaction et traduction	2 343	12 200
Représentation et déplacements	7 066	8 618
Services aux participants	<u>174 388</u>	<u>245 668</u>
	749 820 \$	798 083 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Renseignements complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2019

2018

ANNEXE D FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	57 739 \$	161 623 \$
Assemblée générale et conseil d'administration	3 211	2 128
Assurances	3 931	3 426
Communications	6 044	10 845
Créances douteuses	2 834	4 716
Dépenses informatiques	12 083	14 632
Énergie	3 196	4 747
Entretien et réparations	6 131	3 846
Formation	4 779	7 519
Fournitures de bureau	13 856	7 808
Frais bancaires	5 680	4 364
Loyer	19 948	36 094
Publicité et promotion	2 912	3 380
Représentation et déplacements	2 801	1 846
Services professionnels	14 055	33 098
	<u>159 200 \$</u>	<u>300 072 \$</u>

ANNEXE E FRAIS DE DÉFENSE D'INTÉRÊTS

Produits :		
Subvention	- \$	50 000 \$
Charges :		
Salaires et charges sociales	78 342	75 726
Consultants	13 450	5 750
Publicité et promotion	67	907
Rédaction et traduction	-	397
Représentation et déplacements	1 479	2 063
	<u>93 338</u>	<u>84 843</u>
	<u>(93 338) \$</u>	<u>(34 843) \$</u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Renseignements complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2019

2018

ANNEXE F AMORTISSEMENT

Amortissement des immobilisations corporelles

9 549 \$

16 195 \$

Amortissement des actifs incorporels

3 564

13 627

13 113 \$

29 822 \$